

Atelier aménagements durables

Faire bénéficier sa commune d'espaces sportifs, bucoliques, pédagogiques de loisirs et respectueux de l'environnement sans qu'il n'en coûte rien à la collectivité, comment est-ce possible ? Les explications de Laurent Mogno, Président d'ECT.

Réutiliser les terres excavées au profit des collectivités et de la biodiversité



UMY : Comment décririez-vous en quelques mots l'activité d'ECT ?

Laurent Mogno : Disons, à grands traits, que nous sommes un aménageur de projets non bâtis. Des projets polymorphes puisqu'il peut aussi bien s'agir de rendre des terres à l'agriculture que d'aménager une voie verte, des jardins familiaux, un terrain de golf, une ferme urbaine, une zone de loisirs, un terrain de foot, etc. Pour ce faire, nous utilisons un matériau particulièrement noble, la terre inerte. Issue des chantiers de BTP, ces terres, dès qu'elles sortent de l'emprise foncière du chantier, obtiennent en application d'une directive européenne, le statut juridique de déchet. Bien entendu, cette appellation peut prêter à confusion et ne rend pas compte du fait que la terre n'est

pas un déchet au sens propre, puisque non produite par l'homme, qui la déplace hors de son lieu d'excavation. Il faudrait sinon, à cette aune, considérer que toutes nos maisons sont construites sur une immense décharge planétaire ! En revanche, ce statut protecteur crée une chaîne de responsabilités notamment pénales du site producteur des terres au site exutoire, ECT en l'occurrence, pénalement responsable de ce matériau jusqu'à son réemploi final. Cette responsabilité est adossée à de multiples contrôles et à une traçabilité très rigoureuse, en conformité avec le code de l'environnement, ce qui permet de garantir notamment qu'un matériau pollué ne sera pas réutilisé sans avoir été traité dans la filière correspondant à sa caractérisation.



Du potager du roi au parc de la Courneuve

Nous ne recyclons pas, nous ne transformons pas la terre (que nous dépolluons cependant quand il le faut), nous la réemployons à grande échelle. Ce faisant, nous nous inscrivons dans la lignée des ingénieurs qui ont par exemple renaturé le sol du Potager du Roi, à Versailles, anciennement appelé "l'étang puant" avec de la terre extraite à l'occasion de la déconstruction la pièce d'eau des Suisses. Plus proche de nous, nous pouvons penser au parc de



©ECT Carrière Vaujours Placo-Saint-Gobain





©ECT Moissy Cramayel



©ECT Moissy Cramayel

Buttes-Chaumont qui a bénéficié des terres extraites lors des travaux de creusement des lignes du métro parisien ou encore au parc de la Courneuve réalisé pour partie avec les terres du fameux trou des Halles dans les années 1970.

UMY : Puisqu'elles sont, au moins juridiquement, considérées comme un déchet, les terres excavées représentent-elles une part importante de la production de déchets en France ?

Laurent Mogno : La quantité est en effet considérable puisque les terres de chantiers ne représentent pas moins de 40% des déchets produits chaque année en France ! Pour notre part, nous en valorisons entre 12 et 15 millions de tonnes par an, soit l'équivalent du volume des terres excavées sur les chantiers du Grand Paris Express tous les deux ans et demi. Le mot déchet, une fois encore, me semble ici malvenu sur le plan sémantique mais bienvenu pour la rigueur des contrôles qu'il exige. Pour ECT, il s'agit surtout d'une ressource s'intégrant parfaitement dans le cercle vertueux de

l'économie circulaire et nous permettant de réaliser de beaux projets au service des collectivités.

Valoriser des terrains dégradés

UMY : A quel coût pour les collectivités ?

Laurent Mogno : Sans aucun coût pour les collectivités. En effet, ECT est rémunéré par les opérateurs du BTP pour la gestion de la traçabilité et de la valorisation des terres excavées de leurs chantiers. Cela permet à ECT de financer la maîtrise des terrains, leur aménagement paysager et leurs équipements. Et le plus souvent nous rétrocédons l'aménagement final aux communes. Nous identifions des terrains peu faciles à valoriser, le plus souvent abîmés, dégradés ou en friche pour y réaliser des projets utiles et valorisants pour les élus de la commune concernée comme pour les habitants. Qui ne serait satisfait de voir un terrain vague dans un état déplorable devenir une ferme urbaine ou une zone de loisirs, le tout sans bourse déliée pour la collectivité ? ■

Zoom sur

Le Parc de l'Arboretum à Moissy-Cramayel

Le Parc de l'Arboretum a été aménagé pendant 18 mois par ECT avec des terres inertes excavées des chantiers voisins du BTP. Il a fait l'objet d'une véritable co-conception entre la ville de Moissy et ECT.

Mis en œuvre par la société ECT, les apports de terres inertes des chantiers du BTP du sud-est de la région parisienne ont intégralement financé la conception du parc et la réalisation de l'ensemble des aménagements paysagers, pédagogiques et sportifs.

Un parc ouvert à tous, familles, sportifs ou personnes en situation de handicap. À l'initiative de la Mairie et des associations locales, le Parc de l'Arboretum est accessible à tous et vise avec fierté le label Tourisme et Handicap. Pour cela, il propose un dispositif adapté à ce public. La moitié des cheminements est accessible à tous et permet de parcourir l'ensemble du parc, la signalétique et l'accès à la signalétique ont été spécifiquement élaborés en ce sens.

Le verger, la mare et l'arboretum agrémentent le paysage et la promenade. La vocation volontairement environnementale de ces espaces de biodiversité s'accompagne d'un volet pédagogique qui s'appuie sur de nombreux panneaux explicatifs.

En chiffres et en date

- ▶ 19 550 arbres plantés
- ▶ 3 km de cheminements dont 50% accessibles à tous
- ▶ 18 mois de travaux pour la réalisation du Parc de l'Arboretum
- ▶ 22 juin 2019 : inauguration et ouverture au public



©ECT Moissy Cramayel